

Aux origines d'une institution

Noël Baillargeon

Special Issue, 1993

« Foi et culture feray valoir » : le petit séminaire de Québec

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/8463ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (print)

1923-0923 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Baillargeon, N. (1993). Aux origines d'une institution. *Cap-aux-Diamants*, 6–9.

AUX ORIGINES D'UNE INSTITUTION

Les Petits Séminaristes forment une société autarcique pieuse, besogneuse et bien réglée. Elle se transporte à la campagne pour des moments de repos où l'on goûte tout de même à certains des plaisirs de la vie.

par Noël Baillargeon

François de Laval, fondateur du Petit Séminaire de Québec en 1668.
(Collection initiale. Archives nationales du Québec à Québec).

LA FONDATION DU SÉMINAIRE DE QUÉBEC «QUE LA piété avait d'abord inspirée», c'est «l'état de cette Église naissante», qui la rendit «absolument nécessaire», rapporte Bertrand de Latour, le premier biographe de M^{sr} François de Laval. Ce dernier affirmera avoir compris dès son arri-

vée qu'à moins d'être «assurés d'y passer leur vie» et de pouvoir «se renouveler dans un séminaire», bien peu de prêtres consentiraient à venir au Canada. Le vicaire apostolique de la Nouvelle-France se rendit compte en outre qu'il lui faudrait aussi trouver sur place le clergé dont le pays avait un pressant besoin. La formation des «jeunes clercs qui paraîtront propres au service de Dieu» est en effet la tâche primordiale que le fondateur assigne au Séminaire dans son mandement d'érection le 26 mars 1663.

L'établissement d'un grand séminaire ne constitue cependant qu'une première étape. Après avoir satisfait sur ce point aux volontés manifestées par le concile de Trente, un siècle plus tôt, M^{sr} de Laval, lorsque les circonstances le permettront, entend bien se conformer au décret *Cum adolescentium aetas* de ce même concile qui a fait aux évêques l'obligation d'élever des enfants en vue de la prêtrise.

La maison de la veuve Couillard

L'occasion de réaliser ce second projet ne se présente qu'en 1668, à la suite d'une intervention de la cour concernant l'augmentation de la colonie. Louis XIV et son ministre Jean-Baptiste Colbert étaient fort déçus qu'il n'y eût encore si peu d'habitants. Si l'envoi d'un certain nombre de familles s'imposait, la francisation des autochtones, estimait Colbert, n'en demeurait pas moins une solution des plus efficaces au problème du peuplement. Louis XIV ordonna au ministre d'en écrire aux communautés religieuses et il invita personnellement le vicaire apostolique à appuyer cette politique et à s'en faire le principal artisan. Les parents, disait le roi, devaient être obligés de «donner leurs enfants» pour être élevés «à la manière de vivre des Français» et instruits «en la connaissance de notre religion».

Bien qu'il se fit peu d'illusions sur ses chances de succès, M^{sr} de Laval, par déférence et sans doute aussi parce qu'il y voyait un moyen de hâter



la fondation d'un séminaire d'enfants, ne crut pas devoir se dérober. Il fit raccommo-der la maison qu'avaient occupée Guillaume Couillard et son épouse, Guillemette Hébert, à proximité de l'église de la paroisse, et l'ouverture du Petit Séminaire de Québec eut lieu dans ce local improvisé le 9 octobre 1668. Le directeur en était Louis Ango des Maizerets, ami de longue date de M^{re} de Laval qui l'avait amené avec lui en 1663. L'éducation de la jeunesse restera pour l'abbé des Maizerets une œuvre de prédilection jusqu'à sa mort en 1721, à l'âge de 85 ans. Pour l'heure, sa petite communauté comprenait six Hurons et sept Français. Parmi ceux-ci, quatre deviendront prêtres du Séminaire de Québec: les frères jumeaux Pierre et Claude Volant de Saint-Claude, de Trois-Rivières, âgés de 14 ans, Jean Pinguet, 13 ans, de Québec, et Paul Vachon, 12 ans, de Beauport. Quant aux petits Hurons, aucun ne persévéra. Le dernier se retira en 1673 et il semble bien que l'on cessa dès lors d'en recevoir d'autres.

Les écoliers français, pour leur part, se firent plus nombreux. On en comptait vingt-cinq en 1675 qui se sentaient à l'étroit dans l'ancienne maison des Couillard, comme l'étaient d'ailleurs les quelque dix grands séminaristes dans le presbytère. M^{re} de Laval, devenu l'année précédente évêque titulaire de Québec, se décida alors à construire les vastes édifices dont, au dire du gouverneur de Frontenac, le récollet Claude François dit Frère Luc avait à sa demande tracé les plans. Son choix fut de loger d'abord les petits séminaristes.

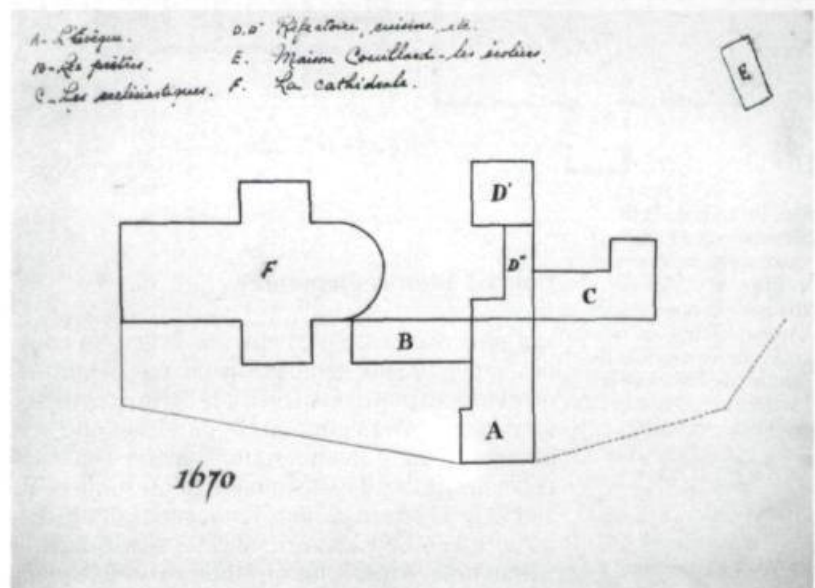
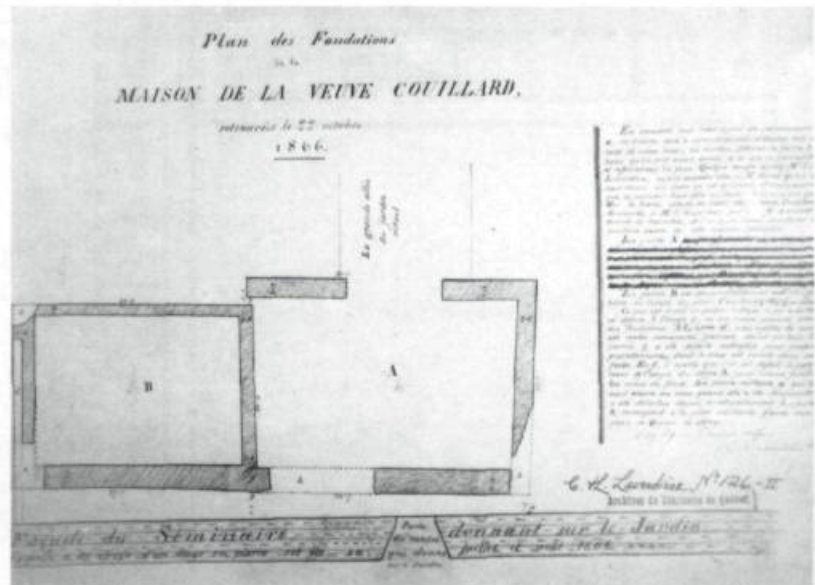
Des bâtiments neufs

La construction dura deux ans, sur l'emplacement où s'élève encore aujourd'hui l'aile sud du vieux séminaire de Québec. Le bâtiment mesurait 170 pieds de long sur 30 de large et ne comportait qu'un étage que coiffait un toit à mansardes. L'entrée principale était située à l'extrémité est, face à la côte de la Montagne, tandis qu'à l'autre bout un passage couvert conduisait à la sacristie de la cathédrale. Les offices, cuisine et réfectoire, devaient vraisemblablement occuper le rez-de-chaussée. À l'étage se trouvaient la chambre du directeur, une salle servant à la fois d'étude et de récréation, et un petit atelier, car le règlement recommandait aux élèves la pratique de «quelque métier pour s'occuper hors de leurs exercices». Sous les combles s'alignaient des chambrettes meublées d'un lit, d'un coffre, «qui ne fermera pas à clef», stipulait le règlement, et d'une petite table de toilette avec son pot d'eau et sa cuvette.

Les plans initiaux n'avaient pas prévu de locaux pour les classes puisque les élèves suivaient les cours au Collège des jésuites. Enfin, la commu-

nauté assistant à la messe et aux autres offices de la paroisse, il n'y avait qu'un modeste oratoire où l'on se réunissait pour les prières du matin et du soir et pour les saluts du Saint-Sacrement. Une chapelle de 48 pieds de long sera édifiée en 1691. Malheureusement, cette première chapelle du Séminaire de Québec fut détruite par le feu dix ans plus tard.

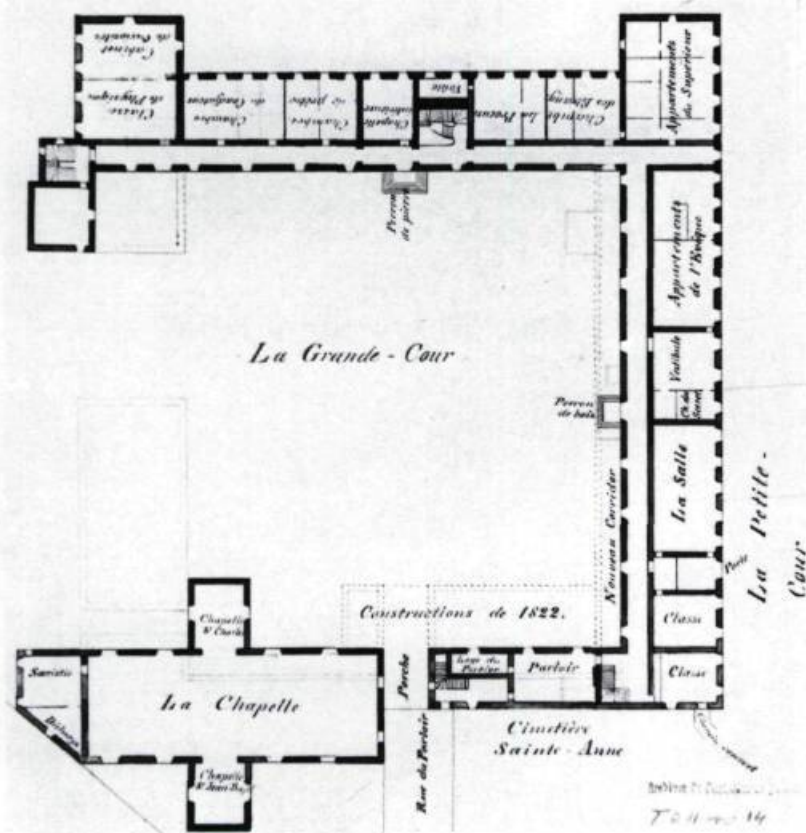
Plan des fondations de la Maison de la veuve Couillard par Charles-Honoré Laverdière, 1866. (Archives du Séminaire de Québec).



M^{re} de Laval procéda à la bénédiction du Petit Séminaire, dédié à l'Enfant Jésus, le 7 décembre 1677. Le lendemain, fête de l'Immaculée Conception, quinze écoliers entrèrent dans leur nouveau logis. Sur ce nombre, trois seulement, Jean-François Buisson, son cousin Jean-François Buisson de Saint-Cosme et Philippe Boucher, âgés respectivement de 17, 10 et 12 ans, parviendront à la prêtrise. Tous les autres quitteront avant la fin de leurs études. Le soir du même

Plan du Grand et du Petit Séminaire de Québec en 1670. (Archives du Séminaire de Québec).

jour, sept autres écoliers entrèrent en retraite pour se disposer à prendre la soutane et à recevoir les ordres. Ces candidats au sacerdoce étaient les frères Volant de Saint-Claude, Jean Pinguet et Paul Vachon ainsi que Mathieu D'Amours et Jean Guyon entrés en 1671, et Louis-Pierre Thury, venu de France en 1674.



Plan de l'aile du Petit Séminaire de Québec avant son agrandissement en 1822. Rez-de-chaussée: à noter les «Appartements» qu'occupèrent les évêques de Québec de 1764 à 1847. (Archives du Séminaire de Québec).

Une vie bien réglementée

Les plus anciens règlements du Petit Séminaire de l'Enfant Jésus semblent avoir été définitivement mis au point vers 1683. Les premières directives ou «Règles communes» précisent que «ce Séminaire a été institué pour honorer l'enfance de Jésus, retirer les enfants de la corruption du siècle, les conserver dans l'innocence et les disposer à l'état ecclésiastique ou à servir dans le Séminaire». Il n'est plus question par conséquent de recevoir des Amérindiens pour les franciser. En revanche, le Petit Séminaire accueille aussi des enfants qui ne songent pas à la prêtrise. M^{sr} de Laval dira un jour à leur propos que même s'ils ne sont pas «tous d'église, cependant l'on voit clairement que ce n'est pas un moindre bien, cela faisant de bonnes familles qui se distinguent quand ils ont l'éducation dans le Séminaire». Cette deuxième catégorie d'élèves disparut en 1700 et fut remplacée par une école élémentaire installée dans une pièce attenante à la sacristie de l'église paroissiale.

Les conditions d'admission sont d'être âgé d'au moins dix ans, «si ce n'est que l'esprit supplée à l'âge», et d'avoir «un bon naturel susceptible de dévotion». De ceux dont on espère faire des prêtres, les qualités requises sont de posséder un esprit docile, capable de réussir aux études et, à défaut d'une inclination bien marquée, au moins aucune opposition à la vie ecclésiastique.

Les règles communes, comme leur nom l'indique, s'appliquent à tous les élèves sans distinction d'âge ni de condition. Ne sont admis que des pensionnaires et ceux-ci ne doivent en aucun temps retourner dans leur famille, même pas durant les vacances. Pour éviter les discriminations possibles, tous sont habillés de la même façon. L'uniforme de rigueur consiste dans un long «capot» bleu à nervures blanches, retenu à la taille par une ceinture de laine. Un large chapeau de toile en été et un bonnet en hiver, des «souliers français» ou des «bottes sauvages» selon les circonstances complétaient la tenue vestimentaire.

Une des particularités du Petit Séminaire est le rôle considérable que les écoliers sont appelés à jouer dans la bonne marche de la maison. Les emplois ou offices sont assez nombreux pour les occuper à peu près tous. Les principaux officiers sont le préfet, chargé de l'observance du règlement, l'excitateur qui sonne le réveil, le responsable de la lingerie et les sacristains de la cathédrale. Ils demeurent en fonction aussi longtemps que le directeur le juge à propos. La liste comprend aussi, nommés pour un mois, le zéléteur dont dépend le respect de l'horaire, le sacristain de l'oratoire, le lecteur au réfectoire, durant le repas du midi et du soir, les servants de table, les pourvoyeurs d'eau, de lait, et de bois, les laveurs, les balayeurs et, finalement, les portiers. L'institution des offices rendait de précieux services. Ce système permettait au Séminaire d'épargner sur le personnel et, mieux encore, il fournissait aux écoliers de multiples occasions de pratiquer la charité fraternelle et d'acquiescer le sens des responsabilités.

Un horaire chargé!

Le Petit Séminaire, à l'instar du Grand Séminaire, est doté d'un journalier et d'un coutumier. Le déroulement de la journée est minutieusement réglé. Le réveil a lieu à cinq heures. Après une toilette rapide, la communauté descend à l'oratoire pour la prière qui est suivie de l'étude et de la messe jusqu'au déjeuner à sept heures. Le départ pour le collège des jésuites est à sept heures et demie. Le dîner se prend à midi. La récréation et une leçon de plein-chant précèdent la reprise des classes qui se terminent à quatre heures. Chacun ensuite est libre, sauf les officiers qui s'acquittent de leurs tâches, jusqu'à l'étude de cinq heures et quart à six heures et demie.

La demi-heure suivante est aussi consacrée aux offices. Après le souper, à sept heures, la récréation se poursuit jusqu'à huit heures et demie. Les écoliers doivent être tous couchés à neuf heures.

Les exercices de piété, comme il convient, occupent une large place. Ils comprennent les prières

«ferme d'en bas» ou Petite Ferme. Les lieux se prêtaient à merveille aux activités de toutes sortes. Les plus goûtées étaient les excursions dans les montagnes environnantes, la pêche dans les petits cours d'eau qui sillonnent la plaine au pied du Cap Tourmente et, pour les plus âgés, la chasse aux oiseaux migrateurs qui envahis-



du matin et du soir, la messe quotidienne, l'angélus à midi, le bénédicité et les grâces avant et après les repas, la récitation de l'office de la Congrégation après la classe du matin, le chapelet à quatre heures et l'examen de conscience le soir.

Les grandes fêtes de l'année liturgique, les fêtes patronales de l'Immaculée Conception et de la Sainte-Famille sont célébrées avec éclat. Le jeûne est même conseillé la veille de certaines solennités; mais personne n'est exempté de l'abstinence. Le dimanche, la communauté assiste à la grand-messe paroissiale, aux vêpres et au salut du Saint-Sacrement.

Le règlement prévoit, outre les récréations, des périodes plus longues de détente. Les écoliers ont droit à un congé hebdomadaire, le jeudi. Le lever est alors retardé d'une demi-heure. Les congés sont de deux sortes: les petits à partir de midi et les grands qui durent toute la journée. Ces jours-là, pendant la belle saison, tout le monde se rend à la métairie du Séminaire à Silley. Il y a enfin les vacances du 15 août au 1^{er} octobre. Le Grand et le Petit Séminaire les prennent en commun dans les deux établissements que possède le Séminaire à Saint-Joachim. Les théologiens et les philosophes logent à la «ferme d'en haut» ou Grande Ferme et les autres à la

saient les battures en septembre. Les vacances terminées, grands et petits séminaristes s'en retournaient à Québec, en barque comme ils étaient venus.

Le Petit Séminaire de Québec compta rarement plus qu'une quarantaine d'élèves au cours du premier siècle de son existence. Le taux de persévérance était très faible. Les départs, fréquents, se produisaient souvent au bout d'un an ou deux, voire de quelques mois. Les raisons déterminantes étaient le manque de talent et l'absence de dispositions pour l'état ecclésiastique. Les abandons, il faut les attribuer aussi à la maladie, à la réclusion et à la nostalgie du milieu familial.

Après la Conquête, le Petit Séminaire connaîtra une transformation imprévue. Il prendra en 1765 la relève du Collège des jésuites et ouvrira ses portes à tous les jeunes gens désireux de faire des études. Même les externes y seront admis. Les supérieurs, néanmoins, ne le détourneront pas de sa vocation première et, à cette fin, le pensionnat conservera encore longtemps le régime sévère qu'il tenait de ses origines. ♦

Noël Baillargeon est prêtre au Séminaire de Québec et auteur de plusieurs volumes sur l'histoire de cette institution.

«La ville de Québec», d'après une gravure (détail) éditée à Paris vers 1720. Le nombre 9 indique le Séminaire de Québec et le nombre 6 l'église et le collège des jésuites. Jusqu'en 1765, les élèves du Petit Séminaire de Québec se rendent chez les jésuites pour suivre leurs cours. (Archives de «Cap-aux-Diamants»).